

Compte-rendu de la séance du 21 avril 2022 à 20h30

Membres présents : CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, DELAYE Michel, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, PION Eric, RONDEPIERRE Amandine, SAUTET Christine (secrétaire de mairie).

Membres absents : LAURENT Benoît (pouvoir à Mme RONDEPIERRE), PAIN Evelyne (pouvoir à Mme FOURNEL), BISSUEL Victoire.

Mme RONDEPIERRE est désignée secrétaire de séance.

Mme FOURNEL ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte-rendu du 17 mars 2022.

Mme CHAMBOST indique que, selon l'article L2121-25 du CGCT, l'affichage de compte-rendu d'un conseil municipal et la mise en ligne de ce même compte-rendu sur le site de la commune doivent avoir lieu une semaine après la séance.

Mme FOURNEL en prend bonne note et propose de laisser 3 jours aux conseillers pour faire leurs remarques après la transmission du document rédigé par le secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le compte rendu est approuvé

Mme FOURNEL annonce l'ordre du jour.

• **Plan de formation mutualisé de la COPLER :**

Les documents ont été transmis en amont par courriel aux conseillers municipaux.

Ce plan de formation permet aux agents des communes de se former et de développer de nouvelles compétences utiles à leur poste.

Mme FOURNEL indique que le plan de formations pour les agents des communes de la COPLER a été acté au sein de l'EPCI. A présent, les différents conseils municipaux du territoire doivent valider ce plan de formation. Proposition acceptée à l'unanimité.

• **Convention adhésion santé au travail :**

Les documents ont été transmis en amont par courriel aux conseillers municipaux.

Mme FOURNEL explique que le centre de gestion de la commune a proposé une convention d'adhésion pour la santé au travail afin de gérer la reprise du travail suite à des arrêts maladie d'agents communaux.

Mme Chambost demande où se passeraient les visites médicales.

Mme FOURNEL indique ne pas encore connaître le lieu retenu mais il sera situé dans le roannais.

Proposition d'adhésion acceptée à l'unanimité.

• **Ecole numérique :**

M. GUILLEMOT prend la parole afin de présenter ce projet pour l'école de Machézal. Il indique avoir travaillé en étroite collaboration avec l'institutrice Caroline et M. DELAYE. Dans le cadre du RPI, il indique également avoir travaillé avec Céline, secrétaire de mairie à Chirassimont, qui s'occupe de ce projet numérique pour l'école de Chirassimont. Le conseil municipal de Chirassimont doit se réunir à ce sujet courant mai.

Le projet à l'école de Machézal consiste à acheter du matériel afin d'équiper l'école de nouvelles technologies nécessaires aux apprentissages actuels : 7 ordinateurs portables pour l'institutrice et les élèves, 2 tablettes, un tableau interactif, 2 tableaux blancs velleda, une lampe de projection.

M. GUILLEMOT indique que ce nouveau matériel, notamment le tableau interactif est déjà utilisé à l'école de St Cyr de Valorges. Ils ont pu se déplacer dans cette école afin de voir et comprendre son fonctionnement et son utilité. Les retours de l'institutrice de St Cyr de Valorges sont très positifs et ont conforté ce projet numérique pour notre école.

Mme RONDEPIERRE demande si une formation est prévue pour Caroline afin d'utiliser pleinement et en globalité ce tableau interactif qui semble complet mais complexe à utiliser.

M. GUILLEMOT explique que l'éducation nationale propose des formations numériques aux enseignants et le fournisseur du matériel accompagne également à la mise en route.

Deux prestataires ont été sollicités pour des devis pour le matériel:

Image Laser Couleur 9 241.92 € TTC

Elan Bureautique 10 236.01 € TTC.

L'achat de contenus pédagogiques sous format numérique (par ex des livres numériques pour différentes matières du programme qui sont mis à jour et sont illimités pour tout support numérique) s'élève à 1 398.50 € TTC auprès de Jocatop (1 268,20€ TTC) et Editions Sedrap.(128,50€ TTC)

Mme RONDEPIERRE demande si ce projet est entièrement financé par la commune.

Mme FOURNEL répond par l'affirmative puisque les aides attendues n'ont pas été reconduites sur 2022.

MM. GUILLEMOT et DELAYE proposent de valider le devis du prestataire Image Laser Couleur car devis moins cher, bon relationnel et réactivité appréciée. Proposition acceptée à l'unanimité.

M. GUILLEMOT propose de faire les démarches et demandes de remise auprès de ce prestataire.

Le conseil municipal souhaite se renseigner auprès des assurances de l'école/mairie en cas de détériorations de ce matériel numérique et soulève également le souci de la connexion internet qui est à ce jour partagée entre la mairie et l'école. L'adhésion à la fibre pourrait être une solution afin d'avoir un confort optimal de connexion et de travail.

Le conseil municipal tient à remercier MM. GUILLEMOT, DELAYE et Caroline pour ces recherches et leur investissement pour ce projet numérique.

- **Sécurisation du bourg :**

La commission Voirie a travaillé sur ce projet en amont.

M. CHERBLANC expose les différentes propositions pour aménager et sécuriser le bourg (entreprise Condamine pour le marquage au sol = 4 281.84 € TTC) :

* Route de Chirassimont : marquages blancs au sol sur la gauche en descendant pour bande pour piétons + pointillés blancs au sol sur la droite en descendant pour matérialiser des places de stationnement.

* réfections/peinture des 6 passages piétons

* matérialisation de places de parking à la mairie et bourg

* Montée de la Charpennay : installation de chicanes (alternance gauche et droite) afin de réduire la vitesse à l'entrée-sortie du bourg.

* panneaux de signalisation : vitesse 30, remplacement de panneaux, etc... (entreprise Signaux Girod pour la signalisation = 1 325.51 € TTC)

* création de 6 places de stationnement dans le bourg (entreprise Blein = 7 317.12 € TTC)

M. CHERBLANC indique que le montant total pour ce projet s'élève à 12 924.46 € et que les travaux pourraient débuter fin mai/début juin 2022.

La vitesse sera limitée à 30 km/h dans tout le bourg.

M. DELAYE demande si des subventions ont été sollicitées à ce sujet (amendes de police).

Mme FOURNEL confirme que les demandes ont été faites et rappelle que ce projet a été budgétisé en début d'année.

Propositions approuvées à l'unanimité.

- **Subvention transport scolaire :**

Mme FOURNEL explique que la commune participe aux frais de transport scolaire pour les habitants de Machézal lorsque le 2nd enfant scolarisé d'une même famille est transporté.

5 familles sont concernées à Machézal.

Proposition approuvée à l'unanimité.

- **Décision modificative :**

Mme FOURNEL indique qu'une décision modificative est attendue par la Trésorerie pour le versement de 394 € au CCAS de Roanne pour les réfugiés d'Ukraine (1€ par habitant pour les réfugiés).

Elle propose un transfert de ligne de trésorerie

+394 au compte 6748

-394 au compte 62 875.

Proposition acceptée à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

=> Demande de subvention ADMR : information communiquée mais cette demande ne pourra être traitée que lors du prochain conseil municipal car point non inscrit à l'ordre du jour.

=> Mme FOURNEL rappelle les prochaines dates à retenir :

- 23 avril 2022 à 10h : réunion avec les présidents des associations de la commune pour l'aménagement du terrain derrière la mairie,
- 25 avril 2022 à 20h : réunion avec les riverains pour le projet « station d'épuration »,
- 31 mai 2022 à 12h : présence de M. VERMOREL en mairie (cf élections législatives),
- Du 4 au 21 mai : projet bibliothèque « Le joli mai du Chaperon rouge », avec un vernissage des expositions le 7 mai à 16h30 à la bibliothèque.

=> A la demande de Mme PAIN, Mme FOURNEL informe que l'installation de la cuisine dans le nouveau logement est presque finie.

L'installation de Mme LEBLANC en tant qu'orthophoniste sera effective à partir du 25 avril 2022.

Le plafond du local des chasseurs a été réparé.

Un logement à l'ancienne cure va se libérer prochainement.

Les soucis de paiement des loyers par prélèvement dus au changement de trésorerie sont en cours de traitement.

=>Mme CHAMBOST rappelle que l'association des classes en 2 prévoit un repas et un concours de pétanque le 14 mai 2022. Il faudrait donc prévoir de l'électricité pour cette manifestation.

Elle demande, suite à l'ouverture du Baranous, de prévoir un état des lieux (proposition acceptée).

Elle souligne que les affiches de spectacles de la Copler de février sont encore en place sur les bords de route, qui doit les enlever ? (un mail sera fait au service Culture de la Copler).

Elle indique qu'une infiltration-gouttière est présente dans l'église : attente de réparation, l'entreprise en charge a été relancée.

=>M. CHERBLANC informe qu'une commande groupée avec Chirassimont et Fourneaux pour le fleurissement du village a été faite.

Il propose également de réfléchir à une proposition de « tonte écologique » au sein de la station d'épuration de la Fontaine : grillager le lieu afin d'y mettre occasionnellement des moutons, car cela demande de l'entretien régulier et long pour le cantonnier (la mairie se renseigne auprès des services spécialisés sur la faisabilité de cette idée).

Il rappelle également que pour éviter les congères en période hivernale, la plantation de haies est la meilleure solution. Mme FOURNEL indique que la commune est inscrite dans le « plan haie » proposé par la Copler. Toutefois, elle rappelle que la commune ne peut pas se positionner sur des terrains privés.

La séance est levée à 23h30.